

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 12 mars 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte n°19

DÉCISION N° 145/DEF/SGA

relative à l'élection des représentants du personnel militaire et désignation du personnel civil au conseil central de l'action sociale.

Du 3 février 2010

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

DÉCISION N° 145/DEF/SGA relative à l'élection des représentants du personnel militaire et désignation du personnel civil au conseil central de l'action sociale.

Du 3 février 2010

NOR D E F P 1 0 5 0 2 4 7 S

Références :

Arrêté du 15 janvier 2002 (JO du 14 février, p. 2920 ; BOC, 2002, p. 1975. ; BOEM 111.2.3.2, 640.2.3.1) modifié.

Instruction n° 500678/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 4 février 2002 (BOC, 2002, p. 2925. ; BOEM 111.2.3.2).

Référence de publication : BOC N°10 du 12 mars 2010, texte 19.

1. Les élections des membres militaires au conseil central de l'action sociale auront lieu le mardi 13 avril 2010.
2. La désignation, par les fédérations syndicales, des représentants du personnel civil à cette même instance parmi les membres titulaires des comités sociaux aura lieu, au plus tard, le jeudi 29 avril 2010.
3. Les opérations visées aux points 1. et 2. s'effectueront selon les modalités prévues par l'instruction n° 500678/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 4 février 2002 et suivant le calendrier fixé au tableau n° 2 qui y est annexé.
4. La présente décision sera publiée *au Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le secrétaire général pour l'administration,

Christian PIOTRE.